

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

## E X T R A I T du

### Registre des Délibérations du Conseil Municipal

**L'an DEUX MILLE QUINZE et le 24 SEPTEMBRE à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 18 SEPTEMBRE 2015, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.**

ETAIENT PRESENTS : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE, Adjoint - Mme Dominique DUDOUS - Mrs Michel BREAN, Dr Philippe DUCHESNE - Mmes Laure FAUDEMÉR - Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Valériane ALEXANDRE - Mrs Bruno CASSEN - Bernard DUPOUY - Pascal DAGES - Mmes France POUDEX - Sarah DOURTHE - Mrs Grégory RENDE - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Christophe BARDIN

ABSENTS ET EXCUSES : Mmes Elisabeth BONJEAN jusqu'à 18 h 40 - Axelle VERDIÈRE-BARGAOUI - Marianne BERQUE-MANSAS - M. Alexis ARRAS - M. Eric DARRIÈRE jusqu'à 18 h 40

#### POUVOIRS :

Mme Elisabeth BONJEAN donne pouvoir à M. Gabriel BELLOCQ jusqu'à 18 h 40 (présente pour le vote de la délibération n°8)

Mme Axelle VERDIÈRE-BARGAOUI donne pouvoir à Mme Marie-Josée HENRARD

Mme Marianne BERQUE-MANSAS donne pouvoir à Mme Géraldine MADOUNARI

M. Alexis ARRAS donne pouvoir à M. Stéphane MAUCLAIR

M. Eric DARRIÈRE donne pouvoir à Marie-Constance BERTHELON jusqu'à 18 h 40 (présent pour le vote de la délibération n°8)

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

#### **OBJET : CHAMBRE FUNÉRAIRE MUNICIPALE - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - AVENANT N°2 - REVISION DES TARIFS 2015**

La société OGF et la Ville de Dax ont conclu une convention de délégation de service public pour la gestion de la chambre funéraire de la Ville de Dax en date du 11 septembre 2013, modifiée par avenant n°1 en date du 30 juillet 2014.

La société OGF a sollicité, par courrier envoyé le 27 juillet 2015, une révision du montant de ses prestations conformément aux dispositions de l'article 5-V de la convention. Cet article prévoit que les tarifs du délégataire sont révisés sur information du délégataire à la date anniversaire de la convention, après validation des nouveaux tarifs par le Conseil Municipal.

A l'appui de sa demande de révision des tarifs, la société OGF fournit les justificatifs nécessaires, à savoir les évolutions de l'indice INSEE relatif aux services funéraires retenu pour la formule de variation des tarifs de l'article 5-V de la convention de délégation de service public.

La variation des tarifs est de 2,29 % par rapport aux tarifs applicables au 13 septembre 2013.

La Commission de Délégation de Service Public, réunie le 15 septembre 2015, a émis un avis favorable sur le projet d'avenant annexé à la présente délibération et relatif à la révision des tarifs.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE DR PHILIPPE DUCHESNE, CONSEILLER MUNICIPAL  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

APPROUVE le projet d'avenant n°2 au contrat d'affermage de la Chambre Funéraire municipale, ayant pour objet la révision des tarifs 2015,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet avenant ainsi que tout acte nécessaire à sa mise en oeuvre.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)  
040-214000887-20150924-14-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
POUR COPIE CONFORME,  
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ  
Conseiller départemental des  
Landes**

*Affichée le : 25 Septembre 2015*

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».